



## Licenciement et père de famille de trois enfants

-----  
Par Visiteur

Bonjour, j'ai 52 ans, divorcée 3 enfants que j'ai élevés seuls pendant 15 ans. Un de mes fils s'est drogué pendant plusieurs années (il est sur traitement de substitut actuellement), j'ai perdu mon papa subitement en 2007 et j'ai été obligée d'aller vivre avec ma maman (82 ans).  
Je travaille depuis 13 ans dans un supermarché, statut EC4; je gagne 1350 euros net + primes équivalentes à 2 mois et demi de salaire. Je loue ma maison 1350 euros par mois.  
En juillet 2008, j'ai volé dans mon entreprise pour 6 euros plus un produit périmé. L'inspection du travail et les syndicats étant intervenus, je n'ai pas été licenciée. Ce qui ne m'a pas empêché de recommencer à voler. J'ai eu des pulsions subites qui me poussent à voler même des choses dont je n'ai pas besoin. Je viens de me refaire prendre, j'ai été convoquée et j'ai reconnu les faits qui me sont reprochés sans comprendre pourquoi j'agis ainsi puisque je n'ai pas de problèmes financiers (j'ai plus de 2700 euros par mois et ne débourse que les frais de nourriture, les impôts et le téléphone. Tous les autres frais se sont ma maman qui les règle).  
Par contre dans ma tête, tout ne tourne pas rond.  
Depuis 2007, je suis somnambule, j'ai des toques (un peu comme Monk, la série qui passe sur TF1) et j'ai toujours la crainte que mon fils se remette à se droguer. De plus, ma maman ayant de gros problèmes de vieillesse est très pesante dans mon quotidien.  
Mon directeur m'a dit qu'il fallait que je me fasse soigner avant de reprendre un travail ce qui m'a fait réfléchir et je me demande si je ne suis pas atteinte d'une forme de kleptomanie.  
Je n'ai pas encore la date de mon entretien avant licenciement.  
Que me conseillez-vous de faire? Dois-je aller à cet entretien et comment me défendre sachant que je vais être virée? MERCI DE VOTRE AIDE

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

J'ai eu des pulsions subites qui me poussent à voler même des choses dont je n'ai pas besoin. Je viens de me refaire prendre, j'ai été convoquée et j'ai reconnu les faits qui me sont reprochés sans comprendre pourquoi j'agis ainsi puisque je n'ai pas de problèmes financiers (j'ai plus de 2700 euros par mois et ne débourse que les frais de nourriture, les impôts et le téléphone. Tous les autres frais se sont ma maman qui les règle).  
Par contre dans ma tête, tout ne tourne pas rond.  
Depuis 2007, je suis somnambule, j'ai des toques (un peu comme Monk, la série qui passe sur TF1) et j'ai toujours la crainte que mon fils se remette à se droguer. De plus, ma maman ayant de gros problèmes de vieillesse est très pesante dans mon quotidien.  
Mon directeur m'a dit qu'il fallait que je me fasse soigner avant de reprendre un travail ce qui m'a fait réfléchir et je me demande si je ne suis pas atteinte d'une forme de kleptomanie.  
Je n'ai pas encore la date de mon entretien avant licenciement.  
Que me conseillez-vous de faire? Dois-je aller à cet entretien et comment me défendre sachant que je vais être virée?

Le licenciement est à mon sens ici inévitable, si c'est ce que souhaite l'entreprise, et la cause grave voire lourde est ici justifiée.

Le fait que vous soyez malade, et reconnue kleptomane n'est pas une cause susceptible de vous protéger et de rendre le licenciement caduc, d'autant que vous vous savez malade mais que vous n'avez rien fait pour y remédier, ce qui va bien évidemment vous répondre l'employeur.

La meilleure chose à faire, pour essayer de limiter la casse consisterait à foncer chez le psychiatre afin d'entamer une démarche de soins, et à lui demander une attestation confirmant ou non la kleptomanie. Cela permettra de faire valoir une certaine bonne foi à l'égard de l'employeur et à ainsi permettre d'éviter le licenciement.

Très cordialement.